

Pré-annonce : Evolutions du programme ASTRID – Accompagnement Spécifique des Travaux de Recherches et d'Innovation Défense – édition 2023

Thématiques	Date de publication	Date limite de soumission	Durée des projets	Budget	Financier /Ref. de l'appel
Ouvert	Mi-décembre 2022	Début mars 2023	-	Maximum 400 k€	ANR AID/ ASTRID édition 2023

Objectifs : Le programme ASTRID a pour objectif de soutenir des projets de recherche exploratoire et d'innovation de haut niveau, qui traitent des problématiques de recherche civile et d'intérêt Défense. Il vise à :

- Stimuler l'ouverture de voies nouvelles de recherche et à maintenir l'effort d'innovation sur des thèmes d'intérêt pour la défense. En cohérence avec la politique d'innovation de défense, objet du document de référence et de l'orientation de l'innovation de défense (DROID 2022, <https://www.defense.gouv.fr/aid/actualites/document-referance-lorientation-linnovation-defense-2022-droid-est-ligne>), il permet de faciliter l'accès de l'Agence de l'Innovation de Défense à l'ensemble de la recherche publique civile et d'identifier de manière plus efficace des ruptures potentielles.
- Explorer des points durs scientifiques ou techniques en favorisant le développement des compétences et l'identification de ruptures technologiques.

Thématiques : Il y a 14 axes thématique : ingénierie de l'information ; robotique ; cybersécurité ; fluides et structures ; ondes acoustiques et radioélectriques ; nanotechnologies, capteurs et composants ; photonique ; matériaux ; matériaux énergétiques et Energie ; biologie, sante, N.R.B.C. ; hommes et systèmes ; sciences humaines et sociales appliquées ; génie maritime et géoscience et intelligence artificielle.

Critères d'éligibilité : Il y a trois nouveautés cette année :

- La première évolution concerne la clause de coordination : **un coordinateur de projet ASTRID pourra être également coordinateur dans un autre appel de l'ANR** (pour un projet différent).
- La deuxième évolution concerne le **plafond de subventionnement qui est maintenant porté à un montant de 400 k€**. Pour rappel, depuis l'édition 2022, **des doctorants peuvent être financés** dans le cadre d'un projet ASTRID.
- Enfin la troisième évolution concerne les **thématiques abordées** qui seront précisées dans le document de l'AAP.

Pour plus d'informations : <https://anr.fr/fr/detail/call/evolutions-du-programme-astrid-accompagnement-specifique-des-travaux-de-recherches-et-dinnovation/>

Contact Chargés d'affaires:

Campus Aix : Marie KOROBEINIK (marie.korobeinik@univ-amu.fr 04 13 55 32 03)

Campus Marseille Centre : Emma BALANCHE (emma.balanche@univ-amu.fr) ET Magali NIOX (magali.niox@univ-amu.fr / 04 13 55 34 50)

Campus Marseille Etoile : Goéry RENAULD (goery.renauld@univ-amu.fr 04 13 94 51 43)

Campus Marseille Luminy : Nathalie TRUPHEMES (nathalie.truphemes@univ-amu.fr 04 13 94 20 54)

Campus Marseille Timone : Stéphane BERIOU (stephane.beriou@univ-amu.fr 04 91 32 41 58)